

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

6^{ème} **Commission** - N° CG-2014-2-6-4

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2014
ENVIRONNEMENT NATUREL

Résumé : Le présent rapport regroupe l'ensemble des interventions de notre collectivité en faveur de la préservation de la biodiversité et de la gestion des milieux naturels ainsi que de l'éducation à l'environnement.

Pour mener à bien les actions qui découlent de ces politiques il est proposé :

- l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) de 1 550 000 €,
- l'inscription de 570 000 € en crédits de paiement (CP),
- l'inscription de 3 040 000 € en crédits de fonctionnement (CF),
- 7 950 000 € en recettes de fonctionnement (RF).
- de prévoir, le cas échéant, une inscription de crédits supplémentaires en DM1 pour la poursuite du programme d'acquisitions foncières et de recettes pour les financements recherchés dans le cadre des travaux d'amélioration des milieux forestiers.

La politique relative à l'Environnement naturel (C03) comporte les programmes suivants :

- I. L'éducation à l'environnement (C231, C731, C631)
- II. Le soutien à la vie associative et aux collectivités (C232, C732, C632)
- III. La préservation du Patrimoine Naturel (C133, C233, C733, C633)

Il est proposé au titre de la politique C03 une AP de 1 550 000 €, l'inscription de 570 000 € en CP pour l'investissement, de 3 040 000 € en CF, les recettes attendues étant de 7 950 000 € en RF.

I EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT (C231, C631, C731)
(AP : 150 000 € - CP : 70 000 € - F : 851 000 € - RF : 4 880 000 €)

Le Haut-Rhin compte une douzaine de structures assurant à titre principal des actions d'éducation à l'environnement, dont 5 sont à ce jour labellisées CINE (Centre d'Initiation à la nature et à l'Environnement). Les actions réalisées ont un impact important sur les populations notamment scolaires et sont actuellement stabilisées par rapport à l'année précédente (environ 110 000 journées-participants, soit 130 000 personnes concernées).

L'année 2014, comme l'année précédente, ne devrait pas connaître de gros investissements hormis d'éventuelles aides à l'équipement initial de la Maison de la nature du Vieux Canal à HIRTZFELDEN. Les contributions demandées seront concentrées sur les mises aux normes des lieux d'accueil et d'animation et sur les équipements pédagogiques

Bilan 2013

L'année 2013 a été marquée par la disparition définitive de l'association Enjeu Nature (liquidation judiciaire prononcée en janvier 2013) et la cessation d'activité de la ferme pédagogique Via la Ferme à WITTENHEIM, également pour cause de non solvabilité. L'émergence de nouvelles tensions budgétaires est à craindre dans ce réseau, malgré d'évidents efforts de maîtrise et d'analyse des coûts des CINE. Ces budgets tendus, reflètent les tensions budgétaires des collectivités contributrices et expliquent le très faible niveau des dépenses d'investissement et d'équipement. En fonctionnement, le niveau moyen des fonds de roulement des associations est désormais inférieur à 2 mois, ce qui, combiné au calendrier des mandatements publics, entraîne un recours aux lignes de trésorerie bancaires ayant tendance à se généraliser.

L'autre fait saillant de l'année est l'achèvement de la réhabilitation de la Maison Eclusière d'HIRTZFELDEN. La maison historique est désormais louée par la Brigade Verte. Le nouveau bâtiment, dédié à une activité d'Education à l'Environnement, sera occupé par l'association nouvellement créée « Maison de la Nature du Vieux Canal ».

Propositions 2014 :

En investissement :

Il est proposé d'ouvrir une nouvelle AP de 150 000 € et d'inscrire 70 000 € en CP pour le soutien aux divers investissements matériels effectués par les structures d'éducation à l'environnement en 2014.

En fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire sur le Programme :

- **Aide au fonctionnement du programme Education à l'Environnement (C731)**
un montant de 823 000 € de crédits de fonctionnement en 2014, qui incluent :
 - L'aide au fonctionnement des CINE (maintien du plafond de 78 200 €/an, identique aux années précédentes) et des autres structures participant au programme d'éducation à l'environnement dont l'unique ferme pédagogique CLE DES CHAMPS, pour un total de 640 000 €. Il est à noter que l'année 2014 doit voir la naissance de la nouvelle association dédiée à l'animation du site de la Maison de la Nature du vieux canal à HIRTZFELDEN. Cette structure voit le jour grâce à une étroite collaboration entre les forces vives associatives et bénévoles locales avec un appui technique et financier important des structures intercommunales et du Département. A ce titre notre contribution serait indexée sur celle des autres CINE.

- L'aide au fonctionnement de l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) en tant que tête de réseau mandatée par les collectivités pour un montant qui serait en diminution en 2014, soit 141 377 €, contre 146 000 € en 2013,
- Des demandes ponctuelles, pour actions et manifestations de niveau régional, pour un montant d'environ 41 623 € seront traitées en cours d'année,
- **Communication pédagogique (C631)** une inscription de 28 000 € pour le programme commun Haut-Rhin/Bas-Rhin de communication pédagogique sur l'environnement (cité plus haut)

En recettes :

Il est également proposé d'inscrire une recette de 4 880 000 € au titre de la convention de partenariat établie avec EDF le 30 mai 2008 et qui trouve son origine dans un retour de la richesse hydroélectrique exploitée sur le Rhin en faveur d'action en faveur de l'environnement, dont l'incitation et l'éducation à la nature.

II SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES (C232, C632, C732) **(AP : 100 000 - CP : 100 000 € - F : 1 925 000 €)**

Divers syndicats mixtes et associations présentent des demandes de soutien financier relatives à des actions en faveur de la protection de la nature et des paysages. Le monde associatif ainsi que les syndicats mixtes, Brigade Verte et Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) et les Groupements d'Intérêt Public (GIP) (Conservatoire Botanique) sont partenaires du Conseil Général pour la mise en œuvre et le suivi d'actions d'intérêt collectif dans le domaine de la protection de la nature.

Bilan 2013

L'année 2013 est marquée par l'achèvement des travaux suivants :

- nouvelle SPA de COLMAR, à laquelle notre collectivité a contribué à hauteur de 523 800 € ;
- les aménagements autour de la maison éclusière de KEMBS en Petite Camargue Alsacienne à laquelle notre collectivité a contribué à hauteur de 120 000 € (pour la maison éclusière 2009-2010) et 5 000 € (pour les aménagements extérieurs).

Propositions 2014 :

En investissement :

Il est proposé d'ouvrir une nouvelle AP de 100 000 € et d'inscrire 100 000 € en CP pour le soutien aux divers investissements matériels effectués par les structures de soutien à la vie associative et aux collectivités. Les opérations d'investissement importantes étant achevées, l'enveloppe d'investissement est en forte baisse par rapport à l'année dernière.

En fonctionnement :

Une inscription d'un montant de 1 919 000 € est nécessaire pour soutenir les actions présentées par les syndicats mixtes et les associations, et 6 000 € pour les cotisations et abonnements.

Les appels de fonds pour les cotisations et abonnements arrivent au coup par coup tout au long de l'année. Pour faciliter leur gestion, je vous propose de m'autoriser à engager au fur et à mesure les CP nécessaires au courant de l'année, dans la limite des crédits inscrits.

L'enveloppe de fonctionnement est en baisse par rapport aux deux derniers exercices (2 %) et il vous est proposé de reconduire à l'identique, pour la troisième année consécutive, la participation statutaire à la Brigade Verte et au Conservatoire Botanique d'Alsace. En revanche, une diminution de 5 % de la participation dédiée au PNRBV est proposée, portant celle-ci à 148 836 €.

II.1. Les associations et communes/EPCI (F : 320 000€)

Il vous est proposé d'adopter une enveloppe globale de fonctionnement de 320 000 € dont 314 000 €, (soit une baisse de 26 000 € par rapport au BP 2013) pour les associations et 6 000 € pour les cotisations et abonnements à verser en 2014 à diverses associations dont le Département est membre, notamment l'Association Nationale des Commissions et Comités des Commissions Locales d'Information (ANCLI), le Pan Européen Forest Certification (PEFC), l'Association pour la Réintroduction de la Cigogne en Alsace Lorraine (APRECIAL), ainsi qu'aux ASA (associations syndicales autorisées) dans le domaine forestier.

La répartition des crédits sera examinée par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne avant d'être soumise à la Commission Permanente pour décision et attribution. Il vous est cependant déjà proposé de baisser de 3 % notre contribution aux associations touchant plus de 20 000 € par an. A titre indicatif, 11 associations ont été aidées en 2013. Les principales associations ayant été soutenues sont :

APRECIAL	90 000 €
Petite Camargue Alsacienne	40 000 €
Saumon Rhin	40 000 €
ODONAT	21 084 €
Ligue pour la Protection des Oiseaux	30 000 €
autres associations	46 000 €

II.2. Les syndicats mixtes et GIP (Fonctionnement indirect - Fi : 1 605 000 €)

La Brigade Verte

La subvention accordée au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux était en 2013 de 1 434 463 €, inchangée par rapport à 2012. Pour 2014 je vous propose de reconduire notre participation à l'identique à cette structure.

L'audit organisationnel et financier de la Brigade Verte, lancé en 2007, a débouché en 2009, puis 2010, sur des propositions opérationnelles. La Brigade Verte a pu, sur ces bases, proposer puis mettre en œuvre une nouvelle clef de calcul des cotisations communales. Ces nouveaux barèmes, introduisant plus d'équité entre les communes, ont été présentés lors de trois grandes réunions publiques en 2013. Selon la même logique un nouveau barème de calcul des cotisations aux actions de lutte contre les moustiques a été élaboré, il sera appliqué en 2014.

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)

Le PNRBV intervient dans l'aménagement de l'espace, la gestion des paysages, la préservation et la sensibilisation aux patrimoines naturel et culturel, le développement local et touristique, ainsi que la promotion des activités se déroulant sur son territoire.

Le syndicat mixte du PNRBV, dont notre collectivité est membre, a adopté sa nouvelle Charte en Comité syndical en septembre 2010. Elle en a obtenu la validation par le Ministère de tutelle en 2012 après de longues tractations et modifications.

La contribution statutaire du Département évoluait, jusqu'en 2011, en fonction de l'indice INSEE de consommation des ménages. Celle-ci n'a pas évolué en 2012 et 2013. Il vous est proposé, en 2014, de diminuer la participation du Département de 5 %, soit 148 836 €, contre 156 670 € en 2013.

Le Conservatoire Botanique Alsacien (CBA)

Le CBA, présidé par Mme THOMAS, conseillère régionale, achève sa seconde année de plein exercice. La contribution du Département en 2013 a été maintenue conformément au schéma financier adopté initialement, soit 8 850 € en investissement et 8 000 €/an en fonctionnement. Le directeur a pris ses fonctions en décembre 2011, une technicienne « botaniste » a été embauchée à plein temps courant 2012 et 2 chargés de mission ont été recrutés en CDD en 2013. Notre collectivité a signifié par écrit au CBA ses réserves quant au développement trop rapide des moyens humains, en l'absence de visibilité à long terme des subventions et participations correspondantes.

Conformément aux décisions prises antérieurement sur ce dossier, il est proposé, pour 2014, la reconduction de la contribution au fonctionnement, soit 8 000 € et un examen spécifique des demandes d'équipement courant d'année, dans une limite de 8 850 € en investissement.

* * *

Comme les années passées, pratiquement toutes les aides accordées seront cadrées par des conventions annuelles ou pluriannuelles, assorties de contrats d'objectifs spécifiques et de critères d'évaluation des actions engagées.

III LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL (C133, C233, C633, C733)

**(AP : 1 300 000 € - CPi : 50 000 € - CPd : 350 000 € - F : 264 000 € -
RF : 3 070 000 €)**

Cette rubrique regroupe l'ensemble des actions menées et/ou soutenues par le Département en faveur de la gestion et de la préservation des milieux naturels remarquables mais également dits ordinaires ; il s'agit notamment de la politique des espaces naturels sensibles (ENS), des acquisitions de sites naturels et des travaux d'entretien ou de renaturation, du partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens, des études ainsi que des opérations menées en faveur du patrimoine arboré : plantations de haies, de vergers, opération « des arbres pour la Sainte Catherine ».

Propositions 2014 :

Il vous est proposé de répartir les crédits départementaux consacrés à la politique de préservation du patrimoine naturel haut-rhinois de la manière suivante en 2014 :

En investissement

- 1 300 000 € en AP dont 1 000 000 € pour l'investissement direct (C133) et 300 000 € pour les investissements indirects (C233)
- 400 000 € en CP dont 350 000 € en direct et 50 000 € en indirect pour l'investissement

En fonctionnement

- 264 000 € en CP en fonctionnement dont 37 000 € en direct et 227 000 € en indirect.

En recettes

- 3 000 000 € de taxe d'aménagement et 70 000 € de vente de bois à l'occasion des travaux forestiers ; dans le cadre des travaux forestiers entrepris en zone Natura 2000, des recettes supplémentaires seront éventuellement à inscrire en DM1.

NB : 23 338 € en recettes de fonctionnement (pour l'exercice 2014, une somme identique est attendue pour 2015 et 2016) ont été sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) dans le cadre du financement d'un poste dédié à l'Inventaire des zones humides du département ; le cas échéant, le montant correspondant sera à inscrire en DM1.

III.1. Le Conservatoire des Sites Alsaciens (C233/C733) (CPI : 25 000 € - Fi : 220 000 €)

Le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), partenaire du Conseil Général et dont notre collectivité est membre statutaire, assure un rôle de gestion patrimoniale des milieux naturels. La subvention départementale contribue aux actions suivantes :

- La gestion d'un réseau d'espaces naturels remarquables (entretien des sites, suivi scientifique, plans de gestion), location de terrains, fonctionnement, postes de techniciens et de secrétariat, poste FONJEP (Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire). Après la convention cadre triennale 2010-2012, une convention annuelle de transition a été établie en 2013 suite à un retard important dans la demande de l'association auprès de ses divers partenaires. Il conviendra d'établir une nouvelle convention pour la période 2014-2016. Les montants alloués pour 2014 seront affinés lors des discussions en Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, avant soumission au vote de la Commission Permanente, sachant que les crédits proposés représentent une diminution de 51 000 € (soit -23% par rapport aux crédits inscrits au BP 2013). Cette diminution résulte d'une part du passage de certaines réserves naturelles volontaires agréées (avec prise en charge du Département) en réserves naturelles régionales, la Région Alsace devant à l'avenir prendre en charge les frais de gestion y afférents, d'autre part à la reprise en gestion directe par le Département de sites, le long des cours d'eau entre autres.
- Des travaux de renaturation de milieux, d'aménagements pour l'accueil du public seront réalisés en 2014 et nécessiteront l'inscription de CP constants par rapport à 2013 et estimés à 25 000 € maximum.

III.2. Les espaces naturels remarquables (CP : 280 000 € - F : 37 000 € - RF : 3 070 000 €)

Les actions relatives aux espaces naturels remarquables correspondent à la création des zones de préemption et aux acquisitions de terrains ainsi qu'aux travaux de restauration écologique, de délimitation des terrains, de mise en place d'infrastructures pour l'accueil du public et de collecte de données complémentaires sur les espaces naturels propriétés du Département. 1 573 ha d'espaces naturels ont été acquis à ce jour dont 481 ha sont gérés en direct.

III.2.1 La création des zones de préemption et les acquisitions de terrains (ENS) (CP : 80 000 € - R : 3 000 000 €)

Bilan 2013

Des discussions ont été entamées avec les communes de BARTENHEIM, BRUNSTATT, BUSCHWILLER, RIXHEIM et HEIDWILLER pour la création d'un périmètre de préemption sur leur ban communal.

Propositions 2014 :

Les CP proposés pour ces actions sont de 80 000 € pour 2014 répartis comme suit : 2 000 € pour les frais d'insertion dans la presse, 78 000 € au titre des acquisitions de terrain (y compris en forêt). L'inscription de crédits de paiement complémentaires pourra faire l'objet d'un examen lors de la DMI en fonction des opportunités d'acquisition. Les recettes attendues en 2014 au titre de la taxe d'aménagement s'élèvent à 3 000 000 €.

III.2.2. Les travaux de restauration écologique, gestion courante, délimitation des terrains, mise en place d'infrastructures pour l'accueil du public et collecte de données complémentaires sur les espaces naturels propriétés du Département

(CP : 200 000 € - F : 37 000 € - R : 70 000 €)

Bilan 2013

Des travaux de création d'un espace « point de vue » pour le public ont été réalisés sur le site de la carrière de TAGOLSHEIM. D'importants travaux de sécurisation ont également eu lieu avec la démolition d'anciens baraquements délabrés ; deux panneaux pédagogiques ont également été créés avec l'aide des associations d'éducation à l'environnement partenaires pour les sites de TAGOLSHEIM et ALTENACH.

Propositions 2014 :

Il conviendrait d'inscrire 200 000 € de CP pour les travaux de valorisation des propriétés départementales et 37 000 € de crédits de fonctionnement pour des études, travaux de maintenance et redevances diverses.

Ces crédits seront notamment consacrés à la poursuite des opérations de réhabilitation écologique sur des sites naturels du Département. Des discussions sont en cours avec le propriétaire de l'entrepôt situé à proximité des étangs Nérac à ALTENACH pour en assurer le rachat puis la réhabilitation en observatoire de l'avifaune. Cet équipement permettra alors à la Maison de la Nature du Sundgau basée à ALTENACH de développer ses activités nature, d'améliorer l'accès au public de ce site et d'y maintenir la quiétude nécessaire. La mise en sécurité du site de la carrière de ROUFFACH-WESTHALTEN sera également entreprise ainsi que la réhabilitation du sentier de découverte du See d'URBES.

Des travaux seront aussi programmés dans les forêts départementales afin de sécuriser les voies fréquentées par le public, de valoriser et de diversifier les milieux forestiers du Schrankenfels, du Hohlandsbourg et de la Vallée de la Doller.

Des recettes de 70 000 € sont également attendues pour la vente de bois résultant de l'exploitation réalisée en 2013 dans les différents massifs forestiers.

III.2.3. L'inventaire départemental des Zones Humides

Conformément au contrat-cadre 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse signé en date du 19 décembre 2013, le Département s'est engagé à conduire la mise en œuvre de deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) prioritaires sur les bassins versants de la Doller et de la Lauch. Ces SAGE nécessitent la réalisation d'un état des lieux sur ces secteurs et plus particulièrement des zones humides. Cet inventaire des zones humides ordinaires et remarquables a débuté en 2013 sur ces bassins versants et couvrira à terme l'ensemble du département. Une recette triennale de 70 013 € est attendue de la part de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (cf III p6/9).

III.3. Valorisation du patrimoine arboré hors milieux forestiers (C133) (CPd : 70 000 € - CPi : 25 000 € - F = 7 000 €)

Depuis 1986, le Conseil Général mène et/ou soutient des actions concrètes pour la valorisation du patrimoine arboré et du paysage rural (plantation d'arbres, maintien de haies et de bosquets, vergers écoles, protection et entretien du patrimoine arboré remarquable...), dans le souci de préserver l'environnement et les paysages caractéristiques du Haut-Rhin.

- L'opération « Sainte Catherine » (70 000 €) à destination du grand public, initiée en 2001 et reconduite chaque année depuis lors compte tenu du vif succès rencontré conforte notre politique de valorisation du patrimoine arboré puisque, depuis 13 ans, 40 500 fruitiers hautes tiges et 8 500 arbustes ont été plantés dans le département.
- A travers l'opération « Vivent les vergers » en lien avec la démarche GERPLAN (20 000€), les actions menées et/ou soutenues portent sur la réalisation des inventaires vergers, l'achat groupé de fruitiers hautes tiges et d'arbustes et la remise en état de vergers.
- 5 000 € au titre des subventions en faveur des communes qui acquièrent des terrains au sein d'ENS dans le cadre d'un GERPLAN

Bilan 2013

2 500 arbres fruitiers hautes tiges et 2 000 arbustes (61 256 € TTC) ont été distribués aux particuliers.

Propositions 2014 :

Dans le cadre du marché passé pour 2014-2015, il est prévu en 2014, la commande de 2 500 fruitiers (800 cerisiers, 800 quetschiers, 800 mirabelliers et 100 pêchers de vignes pour le secteur des collines) et de 2.000 arbustes (fusain, viorne lantane, cornouiller mâle, bourdaine, noisetier et cornouiller sanguin), pour un coût prévisionnel maximal de 70 000 €.

- Il convient également de rappeler que le SEA assure l'expertise indispensable à la bonne gestion des 19 600 arbres d'alignement plantés le long des Routes Départementales (RD), des aménagements paysagers routiers (haies, bosquets,...) et des 8 700 arbres des collèges et autres propriétés départementales de manière à garantir la sécurité des biens et des personnes, mais aussi de conserver une véritable trame verte qui irrigue le Haut-Rhin. Il contribue également à la gestion du patrimoine arboré le long des cours d'eau haut-rhinois.
- Enfin il est proposé une mise à jour du dispositif « Actions en faveur du patrimoine arboré remarquable » permettant la conservation et la protection des arbres remarquables du département. Le dispositif existant est remanié à enveloppe constante afin de clarifier : le type de travaux aidés, les bénéficiaires (communes et intercommunalités, associations, particuliers) et les taux d'aide en fonctionnement (40 % du coût HT pour les communes et intercommunalités et 50 % du coût TTC pour les associations et les particuliers). L'enveloppe dédiée à ce dispositif étant de 7 000 €. Le dispositif figure en annexe 2 du présent rapport.

En conclusion, je vous propose :

- d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme de 150 000 € pour le programme d'éducation à l'environnement et d'inscrire un crédit de 70 000 € au titre des investissements, de 851 000 € au titre du fonctionnement et 4 880 000 € dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1 ;
- d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme de 100 000 € pour le soutien à la vie associative et aux collectivités et d'inscrire un crédit de 100 000 € au titre des investissements et de 1 925 000 € au titre du fonctionnement, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'attribution aux différents bénéficiaires des crédits en faveur de l'éducation à l'environnement et du soutien à la vie associative et aux collectivités ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider les diverses conventions de partenariat et de m'autoriser à les signer ;
- d'ouvrir, pour la préservation du patrimoine naturel, une autorisation de programme globale de 1 300 000 € et d'inscrire un crédit de 400 000 € au titre des investissements, de 264 000 € au titre du fonctionnement et 3 070 000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1 ;
- de prévoir, le cas échéant, une inscription de crédits supplémentaires en DM1 pour la poursuite du programme d'acquisitions foncières et de recettes pour les financements recherchés dans le cadre des travaux d'amélioration des milieux forestiers ;
- de valider la mise à jour du dispositif « Actions en faveur du patrimoine arboré remarquable » permettant la conservation et la protection des arbres remarquables du département joint en annexe 2.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Actions en faveur du patrimoine arboré remarquable

Bénéficiaires :

Communes-intercommunalités / particuliers / associations

Dépenses prise en compte :

Travaux de restauration, de conservation (y compris haubanage), d'entretien d'arbres remarquables par leur ancienneté, leur forme, leur valeur historique, leur essence, inscrits à l'inventaire des arbres remarquables du Haut-Rhin ou susceptibles de faire l'objet d'une inscription.

NB : Les autres travaux, notamment taille de rapprochement, de ravalement, d'étêtage, sont exclus du dispositif.

Taux d'intervention :

- Pour les communes et les intercommunalités : 40% du coût HT des travaux
- Pour les particuliers et les associations : 50% du coût TTC des travaux

Constitution du dossier :

Le dossier doit comporter les pièces suivantes

- lettre de demande
- plan de situation
- devis avec indication coût HT et TTC des travaux
- expertise d'un professionnel sur l'opportunité et la nature des interventions
- avis du technicien départemental
- Relevé d'Identité Bancaire pour les particuliers et les associations

Imputation comptable :

Aide à l'entretien des arbres remarquables

C733 – 6574 pour les associations et les particuliers

C733 – 65734 pour les structures communales et les intercommunalités

ANNEXE FINANCIERE

ENVIRONNEMENT NATUREL C03

112 Service Environnement et Agriculture Investissement							BP 2014
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP	
2062	204	20421	738	C231	Education à l'Environnement (Associations) Etudes	20 000,00 €	
		20422	738	C231	Education à l'Environnement (Associations) Travaux	20 000,00 €	
		204141	738	C231	Education à l'Environnement (communes) Etudes	10 000,00 €	
		204142	738	C231	Education à l'Environnement (communes) Travaux	20 000,00 €	
		AP 2014			150 000,00 €	TOTAL C031	70 000,00 €
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP	
2072	204	204141	738	C232	Soutien à la vie associative (communes) Etudes	0	
		204142	738	C232	Soutien à la vie associative (communes) Travaux	50 000,00 €	
		20421	738	C232	Soutien à la vie associative (droit privé) Etudes	0,00 €	
		20422	738	C232	Soutien à la vie associative (droit privé) Travaux	40 000,00 €	
		204151	738	C232	Soutien à la vie associative (SM) Etudes		
		204152	738	C232	Soutien à la vie associative (SM) Travaux	10 000,00 €	
		AP 2014			100 000,00 €	TOTAL C032	100 000,00 €
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP	
2081	20	2033	738	C133	Frais d'insertion	2 000,00 €	
	21	2117	738	C133	Acquisition bois et forets	28 000,00 €	
	21	2118	738	C133	Acquisition foncieres	50 000,00 €	
	21	2121	738	C133	Acquisition des arbres Ste Catherine	70 000,00 €	
	21	2128	738	C133	TX de valorisation des propriétés DPT68	200 000,00 €	
		AP 2013			1 000 000,00 €	s/total	350 000,00 €
2082	204	204141	738	C233	Subv.acquisition foncières communes Etudes	5 000,00 €	
		204142	738	C233	Valorisation Patrimoine arboré communes Travaux	15 000,00 €	
		20421	738	C233	Valorisation Patrimoine arboré (droit privé) Etudes	5 000,00 €	
		20422	738	C233	CSA TX sur terrains non DPT droit privé travaux	25 000,00 €	
		AP 2014			300 000,00 €	s/total	50 000,00 €
		AP 2014			1 300 000,00 €	TOTAL C033	400 000,00 €
TOTAL C03 AP 2014					1 550 000,00 €	Total général Investissement du C03	570 000,00 €
112 Service Environnement et Agriculture Fonctionnement							BP 2014
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP	
2067	65	6574	738	C731	Education à l'Environnement (Associations)	785 000,00 €	
	65	65734	738	C731	Education à l'Environnement (communes)	38 000,00 €	
						823 000,00 €	
2066	011	6238	738	C631	Actions de Communication	28 000,00 €	
						TOTAL C03 (C031)	851 000,00 €
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP	
2077	65	6574	738	C732	Soutien à la vie associative (Associations)	314 000,00 €	
	65	6561	738	C732	Soutien à la vie associative (SM et GIP)	1 605 000,00 €	
						1 919 000,00 €	
2076	011	6281	738	C632	Concours divers et cotisations	6 000,00 €	
						TOTAL C03 (C032)	1 925 000,00 €
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP	
2087	65	6574	738	C733	CSA (poste, gestion, location, fonjep)	220 000,00 €	
	65	6574	738	C733	Aides pour entretiens arbres remarquables(Privé)	3 500,00 €	
	65	65734	738	C733	Aides pour entretiens arbres remarquable (Communes et structures communales)	3 500,00 €	
						s/t	227 000,00 €
2086	011	617	738	C633	Etudes	12 000,00 €	
	011	637	738	C633	redevances (frais de garderie, CVO, redevance à l'hectare)	12 000,00 €	
	011	61523	738	C633	Maintenances propriétés dept 68	13 000,00 €	
						s/t	37 000,00 €
						TOTAL C03 (C033)	264 000,00 €
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT							3 040 000,00 €
112 Service Environnement et Agriculture Recettes							BP 2014
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP	
2066	70	7038	738	C631	Redevance EDF	4 880 000,00 €	
	70	7022	738	C633	Produit de la vente de bois	70 000,00 €	
2086	73	7327	738	C633	Taxe d'Aménagement	3 000 000,00 €	
						7 950 000,00 €	